

**M. Trudeau:** En réalité, le député a demandé la même chose en posant sa première question, mais je lui signale qu'en nous demandant de faire enquête, de régir les frais, de surveiller les contrats et de les signer nous-mêmes, le député propose que nous assumions une partie du déficit. Si c'est ce qu'il veut proposer, il devrait l'indiquer clairement au nom de son parti et nous songerons à faire ce qu'il propose.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

### L'AUGMENTATION DES TARIFS DE TRANSPORT DES CONTENEURS PARTANT DE HALIFAX—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PROROGATION DE LA MISE EN PRATIQUE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre des Transports. Quelle mesure le gouvernement se propose-t-il de prendre concernant l'augmentation de 10 p. 100 plus 5 p. 100 des tarifs de transport des conteneurs, du port de Halifax au centre du Canada? Ces hausses prendront effet très bientôt et porteront à 73 p. 100 l'augmentation des tarifs de transport des conteneurs au cours des cinq ou six dernières années.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons déjà indiqué à la Chambre en réponse à d'autres questions, toutes les hausses de tarifs de transport proposées devront maintenant être examinées à la lumière des lignes directrices. L'application de ces lignes directrices à des questions aussi complexes que celle des tarifs de transport donne lieu à de grandes difficultés, et nous sommes en train d'étudier la portée exacte de ces lignes directrices.

**M. Forrestall:** Je me demande si je puis présumer, suite à l'agréable réponse du ministre, que le gouvernement prendra quelque mesure pour différer toutes nouvelles hausses des tarifs de transport dans d'autres cas semblables, tant que le comité d'examen n'aura pas établi la procédure nécessaire pour les étudier et prendre la décision qui convient.

● (1500)

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas donner de détails précis avant d'être un peu plus sûr du mode d'application des lignes directrices aux hausses du tarif-marchandises.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au leader du gouvernement à

#### Travaux de la Chambre

la Chambre quels travaux sont prévus pour le reste de cette semaine et pour la semaine prochaine. Je l'ai vu compter sur ses doigts les jours qui nous séparent de Noël, alors peut-être pourrait-il nous dire ce qu'il nous réserve sous son arbre de Noël, par exemple, pour le 19 décembre?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, comme l'a indiqué le leader de l'opposition officielle à la Chambre, les leaders se sont entretenus des mesures législatives que le gouvernement aimerait faire adopter avant Noël. Nous souhaitons vivement que le congé de Noël commence à une date fixe et nous voudrions tous que ce soit, si possible, le 19 décembre. Afin de réaliser ces divers objectifs, il faudra répartir le temps réservé à l'étude des divers projets de loi dont nous sommes saisis, et surtout renvoyer des bills aux comités permanents le plus vite possible.

Compte tenu de cela, j'annonce donc, pour la période comprise entre le vendredi 31 octobre et le vendredi 7 novembre inclusivement, un programme qui, de l'avis des leaders à la Chambre, pourra être appliqué sans restreindre indûment la discussion d'aucune question particulière. Ce programme comprendrait les motions suivantes: la deuxième lecture des bills C-28, C-21 et S-10; les dernières étapes du bill C-25; la deuxième lecture du bill C-69 et du bill C-65, et l'étude en comité plénier de ce dernier, ainsi que la deuxième lecture du bill C-52.

Les députés noteront que parmi ces mesures, il y en a qu'on pourrait qualifier d'ordre administratif, qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à de longs débats, certains projets de loi assez peu litigieux et l'adoption en deuxième lecture du bill C-69 sur l'assurance-chômage. Nous avons l'intention de reprendre la deuxième lecture du bill C-69, le lundi 3 novembre. Les leaders à la Chambre sont également d'avis que, pour réaliser nos objectifs, il faudrait nous entendre dès maintenant pour abrégé quelque peu les discours à la reprise de la deuxième lecture.

Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que, lorsque la Chambre reprendra l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, de l'ordre n° 69 émanant du gouvernement à propos de la loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, toutes les interventions soient limitées à 30 minutes lors du débat de deuxième lecture.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf erreur, la motion a trait à l'ordre n° 69 émanant du gouvernement. Mais en fait, elle se rapporte également au bill C-69. Je ne sais pas s'il y a confusion. La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, profitant de cette merveilleuse entente, je me demande si le ministre pourrait préciser les intentions du gouvernement en ce qui concerne le 10 novembre, qui semble faire l'unanimité des députés, de façon à ce que la Chambre puisse considérer comme chose sûre que ce sera un jour chômé.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, les députés souhaitent dans l'ensemble ne pas siéger le 10 novembre qui sera la veille d'un jour férié. Cette proposition a été acceptée, et j'ai l'intention d'annoncer par un ordre des dispositions de rattrapage lors de jours de session ultérieurs. J'ai fait une autre proposition au leader de l'opposition officielle à la Chambre, mais j'hésite à la mentionner, au cas où il la rejetterait.